

REGLEMENT CONCOURS BOUGE ET DANSE AU THEATRE D'ANZIN

ARTICLE 1

Bouge & Danse organise un concours de danse Amateurs et semi-pro au théâtre de Anzin le dimanche 12 avril dès 13h. Cet horaire est susceptible d'être modifié en fonction du nombre d'inscriptions.

L'association Bouge & Danse ne concoure pas.

L'arrivée des participants et des participantes se fera au minimum 1 heure avant le début du concours.

ARTICLE 2

L'inscription se fera en ligne au plus tard le 15 mars 2020

ARTICLE 3

Les dossiers d'inscriptions devront comprendre :

- La reconnaissance et l'autorisation à compléter et signer
- La fiche de renseignement
- La ou les fiches d'inscription dûment remplies (A dupliquer si nécessaire)
- Le règlement par chèque ou espèces
- Les pièces d'identités (sauf pour adultes) soit par scan (Bouge.et.danse.59178@gmail.com) ou photocopie.

ARTICLE 4

Le concours se compose de plusieurs catégories :

4-7 ans

8-11 ans

12-15 ans

16 ans et +

SOLO/DUO

Ces catégories sont divisées en sous-catégorie :

Amateur (Les professeurs n'ont aucun diplôme en danse)

Semi pro (Les cours sont dispensés par des professeurs diplômés)

Enfin, les styles seront différenciés :

Modern'jazz

Autres styles

Hip-hop

Contemporain

- ➔ Une moyenne d'âge de l'ensemble des danseurs sera calculée par nos soins, celle-ci devra être comprise entre l'âge minimum et l'âge maximum de la catégorie.

Pour ce faire, chaque groupe devra nous transmettre par courrier, ou par mail la copie des cartes d'identité de l'ensemble des danseurs (à l'exception des groupes adultes) afin que nous puissions vérifier au préalable et éviter les inégalités.

ARTICLE 5

En cas d'insuffisance d'inscriptions dans une catégorie, Bouge & Danse se réserve le droit de regrouper certaines catégories. Les encadrants du groupe seront alors avertis de ce changement lors de l'envoi du déroulement du concours.

ARTICLE 6

L'ordre de passage se fera au début du concours devant le public et les danseurs.

ARTICLE 7

Les frais d'inscriptions sont fixés à :

35 euros pour 1 groupe

65 euros pour 2 groupes

90 euros pour 3 groupes

Puis 20 euros par groupe supplémentaire

Ce prix inclus l'ensemble des danseurs, un accompagnateur par groupe inscrit.

L'entrée du président d'association est offerte.

Sauf annulation du concours, par les organisateurs, les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés.

ARTICLE 8

Les prix :

Catégories 4-7 ans et 8-11 ans : une coupe pour les 3 premiers groupes, un diplôme pour les groupes suivants et une médaille à chaque danseur.

Catégorie 12-15 : une coupe pour les 3 premiers groupes, un diplôme pour les suivants.

Catégorie 16 ans et + : une coupe pour les 3 premiers groupes, un diplôme pour les suivants et, pour le 1er de la catégorie, un chèque dont le montant sera déterminé par le nombre de groupes inscrits dans la catégorie.

Pour toutes les catégories un classement sera établi :

Par les jurys professionnels

Par les chorégraphes de l'association un coup de coeur sera distribué

Différents prix seront distribués : un prix technique, un coup de coeur du jury, un coup de coeur de l'association

La remise des prix s'effectuera à la fin du concours SAUF pour les catégories 4-7 ans 8-11 ans pour lesquelles la remise de prix se fera après le passage de ces 2 catégories.

ARTICLE 9

Chaque association ou école a la possibilité de présenter plusieurs groupes dans la même catégorie.

ARTICLE 10

En cas d'absence d'un danseur, il est possible de le remplacer. Le danseur remplaçant devra fournir sa pièce d'identité.

ARTICLE 11

Aucun juge ne pourra rectifier et revenir sur sa notation. Tout sera fait informatiquement et remis à chaque groupe lors de chaque remise de prix.

ARTICLE 12

Chaque groupe devra nous fournir sa bande son au plus tard le 1er avril 2019 soit par mail (bouge.et.danse.59178@gmail.com) soit par CD ou clé USB.

Précisez :

Nom du club

Catégorie

Nous établirons une playlist. Cependant prévoyez une copie pour le jour J en cas de souci.

Attention, veillez à ne pas excéder les 6min de chorégraphie.

ARTICLE 13

Aucune tenue, ni accessoire n'est imposé. Ils sont à votre charge.

Attention : les accessoires toxiques ou non conformes aux règles de sécurité sont formellement interdits.

ARTICLE 14

Seuls les participants, leurs chorégraphes ou accompagnateurs ainsi que le président du club sont autorisés à accéder aux loges.

Toute personne présente dans les loges sans autorisation des organisateurs se verra exclue du concours.

ARTICLE 15

Chaque responsable du groupe à la responsabilité de ses danseurs (comportement sur scène, dans les loges ...)

Tout manque de respect envers un autre groupe ou envers les organisateurs entraînera une disqualification du groupe.

Aucune dégradation au sein du théâtre n'est tolérée. Les loges devront être rendues dans leur état de propreté initiale. Des sacs poubelles seront mis à votre disposition.

Bouge & Danse décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels des danseurs.

LA PARTICIPATION AU CONCOURS IMPLIQUE LE RESPECT DU REGLEMENT ENONCE CI-DESSUS